

Juin 2008

## **Densité (nombre de petits animaux juvéniles) recommandée par cage dans un environnement de commerce de détail**

### **Résumé de la situation :**

Conformément à la décision prise par les administrateurs de PIJAC Canada, l'association a été mandatée pour élaborer des recommandations portant sur la densité d'animaux par cage dans un environnement de commerce de détail. Ce document reflète les recommandations concernant la densité pour les petits animaux.

Cette ébauche rassemble les informations les plus à jour qui ont été obtenues suite à une recherche exhaustive en la matière. Elle fera sans doute l'objet d'autres consultations avant d'être finalisée. À ce moment-ci, le document reflète l'expertise identifiée et sélectionnée par le personnel de PIJAC Canada. Notre implication au sein de *IPAC* (International Pet Advisory Council), nous a de plus permis de consulter différents documents recommandés par des associations similaires à la nôtre, de partout à travers le monde, incluant le «Animal Care Facilities guidelines» publié par l'État du Colorado, le Pet Care Trust et les «Guidelines» de Waverly, Grande Bretagne.

### **Hypothèses**

Les recommandations qui apparaissent dans ce document tiennent compte des hypothèses suivantes :

1. Définition d'un «environnement de commerce de détail» : signifie un endroit ou lieu utilisé en totalité ou en partie, soit sur une base temporaire ou permanente, pour faire de la vente de détail, du commerce, faire du troc ou transférer des animaux de compagnie au public.

En plus de l'animalerie traditionnelle et des établissements de grossistes, l'environnement de commerce de détail inclura des endroits où on fait la garde dans le but de transférer, ou on fait le transfert des animaux de compagnie à des installations temporaires telles que les marchés aux puces, les installations mobiles, les magasins à grande surface, les points de vente de marchandise, les points de vente à rabais, des salons pour animaux de compagnie où l'on fait de la vente et d'autres types de points de vente de détail.

2. Nonobstant les autres hypothèses, même si ce document se rapporte spécifiquement à la densité d'animaux par cage, il suppose que toutes autres considérations convenables au bien-être des animaux, conformément aux autres publications de PIJAC Canada, sont respectées. De façon plus spécifique cela veut dire :

- Les enclos primaires sont des enclos où normalement l'animal se repose ou dort (aussi appelés unités de logement).
- Les enclos primaires doivent être structurellement solides et maintenus en bon état afin de contenir adéquatement les animaux et de les protéger contre les blessures. Les enclos primaires doivent être construits de manière à permettre aux animaux de rester secs et propres lors de l'entretien systématique (tel qu'indiqué pour l'espèce en question) et à permettre facilement l'accès à la nourriture et à l'eau propre. Le plancher de l'enclos primaire doit être construit de manière à prévenir les blessures aux jambes et aux pieds des animaux. Toutes les surfaces doivent être construites de matériel qui est résistant à l'eau et qui peut être nettoyé et assaini. Tout enclos primaire doit permettre à l'animal de se tourner, d'exécuter des mouvements normaux de posture et de pouvoir socialiser avec les autres compagnons de cage.
- Les cages de démonstration peuvent être utilisées comme enclos primaire pendant la journée; toutefois les animaux ne doivent pas être gardés dans des cages de démonstration la nuit sauf si elles rencontrent les normes d'enclos primaires et peuvent fonctionner comme ceux-ci.
- Les cages de démonstration doivent être construites de matériel qui est résistant à l'eau et qui peut être nettoyé et assaini. Elles doivent être bien construites et maintenues en bon état. Les aires autour des cages de démonstration doivent être bien ventilées afin de prévenir l'accumulation des odeurs. Les cages de démonstration pour les petits animaux doivent être maintenues en bon état et doivent être construites de métal non-toxique ou d'autre matériaux qui sont résistants à l'eau et qui peuvent être nettoyés et assainis.

*À la lumière des hypothèses mentionnées ci-dessus, PIJAC Canada propose les recommandations suivantes de densité (nombre d'animaux) par cage pour petits animaux juvéniles dans un environnement de commerce de détail :*

Considérations générales : Exigences d'espace minimum

- (a) L'unité de logement doit être assez large pour permettre l'extension complète du corps sans contact avec les confins du logement et doit être assez large dans au moins une direction pour permettre à l'animal de se tourner sans restrictions.
- (b) De la nourriture en quantité suffisante doit être disponible en tout temps et de l'eau fraîche doit être fournie quotidiennement. Les contenants d'eau et de nourriture doivent être placés de manière à éviter toute contamination par les excréments.
- (c) Les normes d'espace minimum pour de multiples petits animaux logés temporairement dépendent du calcul du facteur de densité de logement et de la longueur de l'animal. D'autres animaux sont ajoutés à partir de l'espace disponible, selon la formule.

Le calcul suivant sera utilisé pour déterminer le nombre de petits animaux qui peuvent être logés dans un enclos :

$$A + B = C$$

- Où **A = 1**, (représente le calcul des besoins en espace du premier petit animal (voir le tableau des facteurs de densité)). **\*Si la réponse est moins de un (1), cela veut dire que la cage n'est pas convenable pour ce type d'animal.**
- Où **B** représente le calcul du nombre de petits animaux additionnels pouvant être convenablement rajoutés.
- Où **C** représente le nombre total de petits animaux recommandés pour cet espace.

**Calcul de A :**

$$\frac{(\text{dimension de la base de la cage en cm}^2) - (\text{besoin d'un seul animal en cm}^2)}{\text{Lorsque la réponse est } > 0^*} = A = 1$$

**Calcul de B:**

$$\frac{(\text{dimension de la base de la cage en cm}^2) - (\text{besoin d'un seul animal en cm}^2)}{(\text{besoins des animaux additionnels en cm}^2)} = B \text{ (arrondir au chiffre inférieur)}$$

**Calcul de C: A + B = C**

**Exemple: Quel est le nombre total de hamsters recommandé dans une cage de 1710 cm<sup>2</sup>?**

$$A = \frac{(1710 \text{ cm}^2) - (1^{\text{er}} \text{ hamster @ } 400 \text{ cm}^2)}{\text{Lorsque la réponse est } > 0^*} = A = 1$$

$$B = \frac{(1710 - 400)}{\text{besoins des animaux additionnels @ } 75 \text{ cm}^2} = B = 17.4, \text{ (arrondi à } 17)$$

$$C = 18$$

Les densités (nombre d'animaux) sont calculées à partir de l'espace réel du plancher de la cage et représentent le nombre maximal de petits animaux recommandé par cage, mais ne comprennent pas les niveaux multiples ou d'autres accessoires accrochés à l'extérieur de la cage.

Enclos Extérieurs. La grosseur, la forme et la conception des cages doivent être appropriées pour les espèces qui y habitent et doivent permettre l'espace nécessaire, sans entassement, pour l'exercice normal de chaque animal. Les cages doivent être construites de manière à prévenir les blessures aux petits animaux. Une section de la cage doit être couverte afin d'éviter que les animaux soient exposés à la lumière directe du soleil ou le mauvais temps ou qu'ils puissent se mêler à d'autres animaux qui ne sont pas en captivité.

## Facteurs de Densité

Types d'animaux (juvéniles)	besoin d'un seul animal (cm <sup>2</sup> )	besoins des animaux additionnels (cm <sup>2</sup> )	Hauteur (cm.)
souris & hamsters nains	400	50	20
hamsters & gerbilles	400	100	20
rats & dégus	500	150	20
hérissons	800	300	25
Furets & chinchillas	1500	650	35
	besoin d'un à trois animaux	besoins des animaux additionnels	hauteur
cochons d'Inde <750g	1500	450	25
>750g	2400	800*	
	besoin d'un à trois animaux	besoins des animaux additionnels	hauteur
Lapins <1.5kg	2400	900	35
1.5kg à 2.5kg	3000	2000	35
>2.5kg	5000	*note	40

*\*note – Les animaux de cette grosseur peuvent avoir besoin d'être séparés pour des raisons d'agression et/ou de reproduction.*